

**Commission de la santé et  
de la sécurité du travail**

---

---

**ÉTUDE DES CRÉDITS**

**2007-2008**

---

---

**Demande de renseignements particuliers  
requis par l'Opposition officielle**



**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>PAGE</b>
1. Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le ministère ou par des employés du ministère ou d'une des sociétés relevant du ministère dans les deux dernières années :.....	1
a. Date et contexte de création;	
b. Objectifs poursuivis;	
c. Nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire incluant, le cas échéant, les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ainsi que leur cv;	
d. Indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin;	
e. Indiquer le budget dévolu.	
2. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2006-2007, dont a fait partie le ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.....	2
3. Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère pour l'année 2006-2007 indiquer :.....	3
a. La liste des employés et/ou membres du conseil d'administration;	
b. La liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération;	
c. La liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur cv;	
d. Leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.	
4. Pour l'année 2006-2007, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activité.....	6
5. Pour l'année 2006-2007, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activité.....	7
6. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels en 2006-2007 et comparaison avec les quatre dernières années.....	8
7. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents pour 2006-2007.....	9
8. Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le ministère et pour tous les organismes sous sa juridiction pour l'année 2006-2007.....	10
9. Pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la présidence : .....	11

	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents;</li> <li>b. Liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;</li> <li>c. Frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;</li> <li>d. Liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.</li> </ul>	
10.	Liste et copie de tous les sondages et de toutes les recherches commandés en 2006-2007, en incluant les coûts et les appels d'offre.....	14
11.	Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts.....	15
12.	Mandats donnés à la Société immobilière du Québec (SIQ) pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrat en 2006-2007. Valeur du mandat.....	16
13.	Effectifs de la CSST par grandes missions et dépenses afférentes :.....	17
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. prévention, inspection;</li> <li>b. indemnisation et réadaptation;</li> <li>c. financement.</li> </ul>	
14.	Nombre de prestataires inscrits en 2006 et nombre d'entreprises enregistrées en 2006.....	19
15.	Liste des sous-comités du conseil d'administration de la CSST et des comités ad hoc avec leurs mandats et leur composition.....	20
16.	Nombre d'enquêtes réalisées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années (ventilation) et motifs des enquêtes.....	22
17.	Nombre et nature des mesures correctrices imposées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.....	23
18.	Valeur des amendes perçues par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.....	24
19.	Montant total des cotisations versées à la CSST en 2006 par les employeurs, moyenne annuelle des cotisations par employeur et prévisions pour 2007.....	25
20.	Montant total des prestations versées par la CSST en 2006 aux travailleurs, moyenne annuelle des prestations par travailleur.....	26
21.	Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives, liste des agences, nature des interventions, technologies utilisées, résultats obtenus.....	27
22.	Nombre de dossiers transmis en révision : .....	28
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. par les travailleurs;</li> <li>b. par les entreprises;</li> <li>d. par la CSST;</li> <li>c. le résultat des demandes de révision selon la clientèle.</li> </ul>	

23.	Le nombre de dossiers en révision par région et délai moyen d'attente entre la demande et la décision.....	29
24.	Bilan à jour de l'application du programme de retrait préventif de la femme enceinte, le nombre de dossiers actifs, de cas contestés et le coût du programme de 1997 à ce jour.....	30
25.	État des fonds de la CSST.....	31
26.	Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité.....	32
27.	Liste et copie des ententes entre la CSST et les autres organismes ou ministères.....	33
28.	Nombre d'évaluations médicales contestées au Bureau d'évaluation médicale par la CSST en 2006 et nombre d'avis demandés.....	38
29.	État de la situation concernant le dossier des dépenses non imputées .....	39

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**1. POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS (OSBL) CRÉÉES DANS LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES**

**Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le ministère ou par des employés du ministère ou d'une des sociétés relevant du ministère dans les deux dernières années :**

- a) Date et contexte de création ;**
- b) Objectifs poursuivis ;**
- c) Nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire incluant, le cas échéant, les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ainsi que leur cv ;**
- d) Indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin ;**
- e) Indiquer le budget dévolu.**

**S/O**

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**2. LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS DONT A FAIT PARTIE LE MINISTÈRE ET/OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES**

**Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2006-2007, dont a fait partie le ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.**

**Non pertinent à l'étude des crédits**

# COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

### RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

#### 3. POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2006-2007

Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère pour l'année 2006-2007 indiquer :

- a) La liste des employés et/ou membres du conseil d'administration ;
- b) La liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération ;
- c) La liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur cv ;
- d) Leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.

#### A) LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### PRÉSIDENT

Réal Bisson

Président du conseil d'administration et chef de la direction par intérim, Commission de la santé et de la sécurité du travail

##### REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS

Henri Massé

Président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Michel Arsenault

Directeur québécois, Syndicat des métallos

Andrée Bouchard

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Claude Faucher

Vice-président, Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Jean Lavallée

Directeur général et secrétaire financier, Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité et vice-président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Michel Poirier

Directeur québécois, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Roger Valois

Vice-président, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

## REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

Michel Kelly-Gagnon  
Président, Conseil du patronat du Québec

François Cliche  
Vice-président aux ressources humaines, Prévost Car Inc.

Céline Dugré-Charron  
Directrice corporative en santé et en sécurité du travail, Cascades Canada inc.

Richard Fahey  
Vice-président Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Franco Fava  
Administrateur

Yves Gilbert  
Directeur général, Caisse populaire Desjardins des Hauts-Reliefs Frontenac

François E. Pelletier  
Président et chef de la direction (depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007), La compagnie minière Québec-Cartier

### **B) NEUF RENOUVELLEMENTS DE MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2006. (Décret 485-06 du 20 juin 2006)**

M. Michel Arsenault, directeur québécois, Syndicat des métallos;

M<sup>me</sup> Andrée Bouchard, secrétaire du comité confédéral de santé-sécurité, Confédération des syndicats nationaux (CSN);

M. François Cliche, vice-président aux ressources humaines et à la qualité, Prévost Car inc.;

M. Claude Faucher, vice-président, Centrale des syndicats démocratiques (CSD);

M. Franco Fava, administrateur

M. Jean Lavallée, directeur général et secrétaire financier, Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE)

M. Henri Massé, président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

M. François Pelletier, vice-président à l'exploitation et à la gestion, La compagnie minière Québec-Cartier

M. Roger Valois, deuxième vice-président, Confédération des syndicats nationaux (CSN);

### **C) NOMINATIONS DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2006 (Décret 485-06 du 20 juin 2006) ET 2007 (Décret 94-07 du 6 février 2007)**

M<sup>me</sup> Céline Dugré-Charron, directrice de la santé et sécurité, Cascades inc.  
(en remplacement de M. Sylvain Lebel);

M. Richard Fahey, vice-président-Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
(en remplacement de M. Gaston Lafleur);

M. Yves Gilbert, directeur général, Caisse Desjardins des Hauts-Reliefs  
(en remplacement de M. Jean-Paul Robin)

M. Michel Kelly-Gagnon  
(en remplacement de M. Gilles Taillon)

M. Michel Poirier  
(en remplacement de M. Pierre Dupuis, le 6 février 2007)

D) FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES FRAIS DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006 AU 31 DÉCEMBRE 2006 (EN DOLLARS).

Nom des membres	Distance/ Stationnement	Taxis/ Transport en commun	Repas	Logement
François Cliche	234,00	1 320,19	51,46	502,31
Céline Dugré-Charron	1 345,78	134,62	136,05	946,30
Pierre Dupuis	246,96	—	97,48	179,84
Franco Fava	2 930,50	—	—	2 110,14
Yves Gilbert	1 575,20	—	42,90	1 177,30
Gaston Lafleur	466,40	—	—	826,45
Roger Valois	621,15	—	240,00	1 221,50

Note : Inclus activité régulière, formation, congrès, conseil et comité.

N.B. Pour les frais se rapportant au président du conseil d'administration et chef de la direction, voir question 9

Source : Direction de la programmation budgétaire - Juin 2007

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

4. NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour l'année 2006-2007, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activité.

SECTEUR	NOMBRE
Réparation	5
Prévention-inspection	1
Financement	0
Administration (soutien au régime et soutien administratif)	31
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>

Source : Direction générale des ressources humaines - Mai 2007

N.B. : L'année financière de la CSST débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.  
Les données statistiques ne sont disponibles que pour l'année 2006.

# COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

### RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

#### 5. NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL QUI ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour l'année 2006-2007, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activité.

SECTEUR	NOMBRE
Réparation	3
Prévention-inspection	1
Financement	0
Administration (soutien au régime et soutien administratif)	3
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

Source : Direction générale des ressources humaines - Mai 2007

N.B. : L'année financière de la CSST débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Les données statistiques ne sont disponibles que pour l'année 2006.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

6. NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS EN 2006-2007 ET COMPARAISON AVEC LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels en 2006-2007 et comparaison avec les quatre dernières années.

ANNÉE	NOMBRE	%
2006	603	14,9
2005	693	16,9
2004	726	17,2
2003	654	15,5
2002	603	14,6

Source : Direction générale des ressources humaines - Mai 2007

N.B. : L'année financière de la CSST débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.  
Les données statistiques ne sont disponibles que pour l'année 2006.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

7. NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS DEVENUS PERMANENTS POUR 2006-2007

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents pour 2006-2007.

ANNÉE	NOMBRE	%
2006	91	15,1

Source : Direction générale des ressources humaines - Mai 2007

N.B. : L'année financière de la CSST débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.  
Les données statistiques ne sont disponibles que pour l'année 2006

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2006-2007

**Prévisions budgétaires pour l'année en cours**

CSST - PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2007

- 437 251 000 \$ pour les frais d'administration (375 785 600 \$ récurrent et 61 465 400 \$ non récurrent);
- 52 061 000 \$ pour le financement des dépenses de la Commission des lésions professionnelles;
- 13 300 \$ pour la quote-part de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au financement des dépenses du Tribunal administratif du Québec.
- Autorise l'enveloppe totale des ETC à 3 861,9 ETC

FSST - PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 (AU TITRE DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION)

- 64 397 312 \$ pour le programme des paiements pour les services de santé au travail;
- 17 999 800 \$ pour la subvention accordée à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
- 27 824 355 \$ pour les subventions pour la formation et l'information;
- 650 000 \$ pour les subventions en santé et sécurité.

**Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le ministère et pour tous les organismes sous sa juridiction pour l'année 2006-2007.**

S/O

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**9. POUR TOUT ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENTE**

**Pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la présidente :**

- a) Nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents ;**
- b) Liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre ;**
- c) Frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ;**
- d) Liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant le coûts afférents.**

**A) FRAIS DE RÉUNION**

NOMS	FRAIS DE RÉUNION		
	RENCONTRES	REPAS	FRAIS AFFÉRENTS
Réal Bisson <sup>1</sup>	7	721,02 \$	--
Gérard Bibeau	17	1 364,85 \$	---
Réjean Chevalier	15	836,36 \$	---
Rachel Binet	---	---	---
Guyline Tremblay	---	---	---
Marie-Josée Boucher	---	---	---
André Beauchemin	12	1 052,92 \$	---
Chantal St-Jacques	1	96,55 \$	---
<b>TOTAL :</b>	<b>52</b>	<b>4 071,70 \$</b>	<b>---</b>

<sup>1</sup> Nomination à compter du 6 août 2006

Source : Direction de la programmation budgétaire - Juin 2007

**B) LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES, ASSOCIATIONS OU PERSONNES RENCONTRÉS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST), EN 2006 :**

- Ministre du Travail du Québec
- Commission de l'Économie et du Travail
- Cercle des sous-ministres
- Forum des sous-ministres
- Forum des dirigeants des grands organismes
- Secrétaire général du gouvernement du Québec
- Caisse de dépôt et de placement du Québec
- Commission des lésions professionnelles
- Institut d'administration publique du Québec
- Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail

Note : Dans le cadre de ses attributions, le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST peut aussi être appelé à rencontrer de manière ad hoc certains intervenants dans l'appareil gouvernemental, des membres du conseil d'administration de la CSST ainsi que divers représentants du monde patronal et syndical

**C) FRAIS DE DÉPLACEMENT**

NOMS	FRAIS DE DÉPLACEMENT		
	VOYAGE	REPAS	TOTAL
Réal Bisson <sup>1</sup>	2 361,70 \$ <sup>2</sup>	1 042,90 \$	3 404,60 \$
Gérard Bibeau	2 623,30 \$ <sup>3</sup>	556,52 \$	3 179,82 \$
Réjean Chevalier	514,49 \$	35,85 \$	550,34 \$
Rachel Binet	—	—	—
Guyline Tremblay	232,00 \$	24,70 \$	256,70 \$
Marie-Josée Boucher	—	—	—
André Beauchemin	694,26 \$	160,30 \$	854,56 \$
Chantal St-Jacques	2 731,04 \$	482,76 \$	3 213,80 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>9 156,79 \$</b>	<b>2 303,03 \$</b>	<b>11 459,82 \$</b>

Source : Direction de la programmation budgétaire - Juin 2007

- <sup>1</sup> Nomination à compter du 6 août 2006
- <sup>2</sup> Distance, stationnement 756,80 \$  
Logement 1 604,90 \$
- <sup>3</sup> Distance, stationnement 1 226,74 \$  
Taxis / transport en commun 30,00 \$  
Logement 1 366,56 \$

**D) FRAIS DE REPRÉSENTATION**

NOMS	FRAIS DE REPRÉSENTATION 2006-04-01 AU 2007-03-31
Réal Bisson <sup>1</sup>	560,05 \$
Gérard Bibeau	1 716,41 \$
Réjean Chevalier	—
Rachel Binet	—
Guyline Tremblay	—
Marie-Josée Boucher	—
André Beauchemin	—
Chantal St-Jacques	—
<b>TOTAL :</b>	<b>2 276,46 \$</b>

- <sup>1</sup> Nomination à compter du 6 août 2006

D) COLLOQUES/CONGRÈS

**Liste des principaux événements auxquels le président du conseil d'administration et chef de la direction a participé en 2006 :**

- Forum de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada
- Grand rendez-vous en santé et sécurité du travail
- Remise des Prix innovation en santé et sécurité du travail dans quatre régions
- Colloques provincial et régionaux en santé et sécurité du travail
- Colloque des ingénieurs de l'État

Note : Sur une base ad hoc, le président du conseil d'administration de la CSST peut être invité à participer à certains événements, notamment, à des activités médiatiques touchant la CSST et des congrès dans le domaine de la santé et la sécurité du travail.

NOMS	COLLOQUES/CONGRÈS	
	PARTICIPATION	COÛTS
Réal Bisson <sup>1</sup>	Congrès Québec	300,00 \$
Gérard Bibeau	Congrès Québec	400,00 \$
Réjean Chevalier	Voyage St-Andrews (N-B) Congrès Québec	2 086,50 \$ <sup>2</sup> 295,00 \$
Rachel Binet	—	—
Guyline Tremblay	—	—
Marie-Josée Boucher	—	—
André Beauchemin	Congrès Québec	370,00 \$
Chantal St-Jacques	Congrès Québec	985,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>4 436,50 \$</b>

Source : Direction de la programmation budgétaire - Juin 2007

<sup>1</sup> Nomination à compter du 6 août 2006

<sup>2</sup> Avion, hôtel, repas 1 586,50 \$  
Inscription au congrès 500,00 \$

# COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

### RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

#### 10. LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES ET DE TOUTES LES RECHERCHES COMMANDÉS EN 2006-2007, INCLUANT LES COÛTS ET LES APPELS D'OFFRE

Liste et copie de tous les sondages et de toutes les recherches commandés en 2006-2007, en incluant les coûts et les appels d'offre.

DESCRIPTION DU SONDAGE	MONTANT (en dollars)
Pré-sondage téléphonique auprès des « travailleurs sans risque de chronicité » à l'égard des services rendus par la CSST	4 790,00
Sondage téléphonique auprès des « travailleurs sans risque de chronicité » à l'égard des services rendus par la CSST	19 012,00
Sondage téléphonique auprès des employeurs à un seul établissement	36 640,00
Recherche qualitative («prétest» publicitaire) dans le cadre de la campagne publicitaire télévisée «Employeurs»	8 258,00
Recherche qualitative («prétest» publicitaire) dans le cadre de la campagne publicitaire télévisée «Machines dangereuses»	21 387,00
Post-test publicitaire pour mesurer la notoriété de la campagne publicitaire télévisée «Machines dangereuses»	24 900,00
Post-test publicitaire pour mesurer la notoriété de la campagne publicitaire télévisée «Construction» (rediffusion des deux messages construction).	24 700,00
Recrutement de travailleurs et d'employeurs pour des entrevues afin d'évaluer des capsules de Réponse vocale interactive	2 600,00

Source : CSST - Juin 2007

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**11. FRAIS DE TRADUCTION ET LISTE DES DOCUMENTS TRADUITS INCLUANT LA LISTE DES CONTRATS ET LE NOM DES FIRMES SÉLECTIONNÉES, DE MÊME QUE LES COÛTS**

**Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts.**

Pour l'année 2006, la CSST a déboursé un montant total de 280 263,36 \$ en frais de traduction pour l'ensemble de ses unités administratives, incluant la valeur du seul contrat par appel d'offres accordé par la CSST à la firme Arnaud Bridger et Ass inc., pour la traduction des décisions de la Direction de la révision administrative (valeur de 170 000 \$).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

**12. MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC (SIQ) POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRAT EN 2006-2007 - VALEUR DU MANDAT**

**Mandats donnés à la Société Immobilière du Québec (SIQ) pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrat en 2006-2007. Valeur du mandat.**

Location de bureaux (Granby et Laurentides) : 656 556 \$

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

13. EFFECTIFS DE LA CSST PAR GRANDES MISSIONS ET DÉPENSES AFFÉRENTES

**Effectifs de la CSST par grandes missions et dépenses afférentes :**

- a) prévention, inspection;
- b) indemnisation et réadaptation;
- c) financement.

**ANNÉE 2006**

MANDAT	EFFECTIFS	FRAIS D'ADMINISTRATION (M \$) <sup>1</sup>	COÛT DES PROGRAMMES (M \$)
Indemnisation et réadaptation	2112,2	163,1	2 159,7 <sup>3</sup>
Prévention-inspection	576,5	46,3	105,5 <sup>4</sup>
Financement	608,6	46,1	---
Administration <sup>2</sup>	552,4	87,9	---
<b>TOTAL</b>	<b>3 849,7<sup>5</sup></b>	<b>343,4</b>	<b>---</b>
Frais imputés		(16,2) <sup>6</sup>	
<b>TOTAL Frais d'administration CSST</b>		<b>327,2</b>	

Source : Direction de la programmation budgétaire - Mai 2007

1. Les frais d'administration de la CSST, qui est fiduciaire du FSST, comprennent les dépenses liées à la rémunération des employés et celles de fonctionnement. Quant aux dépenses afférentes de frais d'administration de la fiducie (FSST), il faut ajouter l'amortissement (12,6 M\$) et la variation du passif actuariel (25,3 M\$), portant ainsi les frais d'administration de la fiducie à 365,1 M\$.

2. L'administration comprend les unités de soutien au régime et de soutien administratif qui se définissent comme suit :

Unité de soutien au régime :

Unités non directement associées aux grands mandats du régime de santé et de sécurité du travail mais nécessaires à son soutien. (Ex. : La Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement pour le développement et l'application des produits d'assurance et de tarification, la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information pour la gestion des risques financiers et la production d'informations financières et statistiques pour l'interne et l'externe et la partie <<développement>> de la Direction générale des technologies de l'information pour développer les nouveaux systèmes nécessaires au bon fonctionnement du régime.).

Unité de soutien administratif :

Unités qui fournissent le soutien administratif aux unités de service à la clientèle ou de soutien au régime. (Ex. : La Direction générale des ressources humaines, pour ses activités de dotation et de paie, la Direction de la programmation budgétaire pour l'application du cycle budgétaire, la Direction des ressources matérielles pour ses activités d'achats centralisés, d'aménagement en région, etc. et la partie <<exploitation>> de la Direction générale des technologies de l'information pour soutenir les systèmes existants.).

3. Ce montant représente les prestations versées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2006, ainsi que la variation du passif actuariel, pour les programmes de réparation et le programme *pour une maternité sans danger*.
4. Ce montant représente le coût des programmes de prévention pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.
5. Il s'agit de l'effectif utilisé à la CSST au 31 décembre 2006.
6. Sommes perçues pour financer les frais engagés par la CSST pour l'application de diverses lois dont les prestations sont intégralement remboursées à la CSST, soit : *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*, *Loi visant à favoriser le civisme*, *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, et le chapitre X de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* visant les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

14. NOMBRE DE PRESTATAIRES INSCRITS EN 2006 ET NOMBRE D'ENTREPRISES ENREGISTRÉES EN 2006

Nombre de prestataires inscrits en 2006 et nombre d'entreprises enregistrées en 2006.

ANNÉE 2006	
NOMBRE DE RÉCLAMATIONS POUR LESQUELLES DES PRESTATIONS ONT ÉTÉ VERSÉES EN 2006 À L'ÉGARD :	
- d'une lésion professionnelle	286 902
- du programme <i>Pour une maternité sans danger</i>	42 642
<b>TOTAL :</b>	<b>329 544</b>
NOMBRE D'EMPLOYEURS QUI ONT DÉCLARÉ AU MOINS 1 \$ EN MASSE SALARIALE ASSURABLE EN 2006 :	
<b>TOTAL :</b>	<b>186 926</b>

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information - Avril 2007

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**15. LISTE DES SOUS-COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CSST ET DES COMITÉS AD HOC AVEC LEURS MANDATS ET LEUR COMPOSITION**

<b>Liste des sous-comités du conseil d'administration de la CSST et des comités ad hoc avec leurs mandats et leur composition.</b>		
<b>COMITÉS</b>	<b>MEMBRES PATRONAUX</b>	<b>MEMBRES SYNDICAUX</b>
<b>Comité (n° 3.32) sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires</b>	Robert Borduas François Cliche Yves Gilbert	Andrée Bouchard Michel Arsenault Robert Demers Claude Faucher Jean Lavallée
<b>Comité technique (n° 3.33.1) sur l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail</b>	André Denis Céline Dugré-Charron Richard Lapointe	Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher
<b>Comité de révision (n° 3.33.2) du Règlement sur la santé et la sécurité du travail</b>	Céline Dugré-Charron Richard Fahey Germain Gaudreault Paul Poirier	René Bellemarre Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher
<b>Comité technique sur la réglementation en matière de sécurité dans les bâtiments (n° 3.33.2.1) du Comité permanent de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail</b>	Robert Borduas François Cliche Céline Dugré-Charron Gilles Métivier Sylvain Parisien	Andrée Bouchard Serge Langlois Jocelyne Lavoie Pierre Morin
<b>Comité (n° 3.36) de vérification</b>	François Cliche Michel Kelly-Gagnon Franco Fava (substitut)	Andrée Bouchard Henri Massé Michel Poirier (substitut)
<b>Comité (n° 3.39) sur le budget</b>	François Cliche Richard Fahey Franco Fava Yves Gilbert Michel Kelly-Gagnon	Andrée Bouchard Claude Faucher Jean Lavallée Henri Massé
<b>Comité (n° 3.46) sur le programme des services de santé au travail</b>	Robert Borduas Céline Dugré-Charron Sylvain Parisien	Andrée Bouchard Claude Faucher Michel Poirier
<b>Comité (n° 3.47) sur la capitalisation</b>	Franco Fava Michel Kelly-Gagnon François E. Pelletier	Andrée Bouchard Claude Faucher Henri Massé
<b>Comité (n° 3.57) de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines</b>	Guy Boulanger François E. Pelletier Christian Pichette Bertrand Potvin Pierre Savard	Michel Arsenault René Bellemarre Claude Bénard Bernard Bouchard Rodrigue Chartier André Racicot

COMITÉS	MEMBRES PATRONAUX	MEMBRES SYNDICAUX
<b>Comité (n° 3.57.1) sur le suivi du plan d'action de la CSST dans les mines souterraines</b>	Mark Joncas Glenn Morton François E. Pelletier Bertrand Potvin Dan Tolgyesi	Michel Arsenault Claude Bénard Rodrigue Chartier Gaétan Lyrette Michel Macdonald André Racicot
<b>Comité (n° 3.63) de placement</b>	Franco Fava François E. Pelletier	Andrée Bouchard Michel Poirier
<b>Comité technique (n° 3.66) sur le rapport écrit requis lors de l'accident</b>	Jean-Pierre Amesse Germain Gaudreault Pascale Gauthier Gilles Métivier Sylvain Parisien Robert Picher Jean-Paul Robin	René Bellemare Andrée Bouchard Jean Dussault Claude Faucher Robert Guimond
<b>Comité (n° 3.68) afin de revoir certaines modalités d'application du programme <i>Pour une maternité sans danger</i></b>	Gaston Lafleur Sylvain Lebel Sylvain Parisien Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Pierre Dupuis Claude Faucher
<b>Comité technique (n° 3.69) sur le béryllium</b>	Céline Dugré-Charron Pierre Huot Richard Lapointe Carl Simard	Andrée Bouchard René Bellemarre Mario Cournoyer Jocelyn Lavoie André Tremblay
<b>Comité (n° 3.70) sur la physiothérapie et l'ergothérapie</b>	Robert Borduas Sylvain Parisien Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Claude Faucher Serge Trudel
<b>Comité du conseil sur le suivi des technologies de l'information</b>	Franco Fava François E. Pelletier	Andrée Bouchard Michel Poirier

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**16. NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (VENTILATION) ET MOTIFS DES ENQUÊTES**

**Nombre d'enquêtes réalisées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années (ventilation) et motifs des enquêtes.**

SECTEURS	2005	2006
Bâtiment et travaux publics	17	17
Industrie chimique	1	2
Forêt et scieries	6	4
Mines, carrières et puits de pétrole	2	5
Fabrication de produits en métal	1	0
Industrie du bois (sans scierie)	1	2
Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	3	3
Fabrication d'équipement de transport	1	0
Première transformation des métaux	0	0
Fabrication de produits minéraux non métalliques	3	3
Administration publique	1	2
Industrie des aliments et boissons	2	0
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	2	0
Industrie du papier et activités diverses	4	6
Transport et entreposage	4	4
Commerce	7	4
Industrie du cuir	0	0
Fabrication de machines (sauf électriques)	3	0
Industrie du tabac	0	0
Industrie textile	0	0
Autres services commerciaux et personnels	8	3
Communications, transport d'énergie et autres services publics	2	3
Imprimerie, édition et activités annexes	0	1
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0
Fabrication de produits électriques	0	0
Agriculture	4	5
Bonneterie et habillement	1	0
Enseignement et services annexes	1	0
Finances, assurances et affaires immobilières	1	2
Services médicaux et sociaux	0	1
Chasse et pêche	0	0
Industries manufacturières diverses	0	0
Dossiers non codés	3	0
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>67</b>

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information – Mai 2007

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**17. NOMBRE ET NATURE DES MESURES CORRECTRICES IMPOSÉES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES**

**Nombre et nature des mesures correctrices imposées par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.**

TYPES DE MESURE	2005	2006
Dérogations constatées	37 371	39 216
Arrêts de machines, fermetures des lieux, scellés apposés	3 867	4 928
Constats d'infraction signifiés	3 165	3 614

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information - Mai 2007

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**18. VALEUR DES AMENDES PERÇUES PAR LA CSST AU COURS DE CHACUNE  
DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES**

**Valeur des amendes perçues par la CSST au cours de chacune des deux dernières années.**

	2005	2006
MONTANT DES AMENDES PERÇUES	2 700 722 \$	3 812 186 \$

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information - Mai 2007

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

19. MONTANT TOTAL DES COTISATIONS VERSÉES À LA CSST EN 2006 PAR LES EMPLOYEURS, MOYENNE ANNUELLE DES COTISATIONS PAR EMPLOYEUR ET PRÉVISIONS POUR 2007

Montant total des cotisations versées à la CSST en 2006 par les employeurs, moyenne annuelle des cotisations par employeur et prévisions pour 2007.

ANNÉE 2006	
Cotisations <sup>1</sup> (\$)	2 307 699 815
Dossiers d'employeurs	186 926
Cotisation moyenne par employeur (\$)	12 346
<p>1. Cotisations comptabilisées au 31 décembre 2006 au regard de l'année de tarification 2006. Ces cotisations ne comprennent pas les montants inscrits comme revenus en 2006 à titre d'arrérages et d'ajustements afférents à des années antérieures à 2006.</p> <p>En tenant compte de ces arrérages et ajustements relatifs aux années antérieures, selon les états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail, les cotisations des employeurs totalisent 2 261,6 millions de dollars en 2006.</p>	

ANNÉE 2007 (PRÉVISION)	
Cotisations <sup>1</sup> (\$)	2 335 926 000
Dossiers d'employeurs <sup>2</sup>	n.d.
Cotisation moyenne par employeur (\$)	n.d.
<p>1. Prévision basée sur la tarification 2007</p> <p>2. Le nombre de dossiers d'employeurs sera connu en fin d'année seulement</p>	

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information - Mai 2007

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

20. MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CSST EN 2006 AUX TRAVAILLEURS, MOYENNE ANNUELLE DES PRESTATIONS PAR TRAVAILLEUR

Montant total des prestations versées par la CSST en 2006 aux travailleurs, moyenne annuelle des prestations par travailleur.

ANNÉE 2006	
<b>PROGRAMMES DE RÉPARATION :</b>	
Prestations versées (\$)	1 644 080 074
Nombre de réclamations <sup>1</sup>	286 902
Prestation moyenne par réclamation (\$)	5 730
<b>PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER :</b>	
Prestations versées (\$)	187 888 349
Nombre de réclamations <sup>1</sup>	42 642
Prestation moyenne par réclamation (\$)	4 406

<sup>1</sup> Réclamations avec au moins un paiement pendant l'année visée.

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information - Mai 2007

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**21. MONTANTS DÉPENSÉS POUR L'EMBAUCHE DE FIRMES DE DÉTECTIVES, LISTE DES AGENCES, NATURE DES INTERVENTIONS, TECHNOLOGIES UTILISÉES, RÉSULTATS OBTENUS**

**Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives, liste des agences, nature des interventions, technologies utilisées, résultats obtenus.**

Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives en 2006 : 1 859 168 \$

**Liste des agences :**

- Avant garde sécurité Inc.
- BCS investigation Inc. (9113-1615 Québec inc.)
- Bureau national d'investigation du Québec (BNIQ)
- Chartrand Laframboise Inc. (Mégaprobe)
- Consultants Lupien Rouleau inc. (Filature Expert investigation)
- Enquêtes spécialisées de l'Estrie inc.
- Entreprises Keyfacts Canada Inc.
- Entreprises Méridian (9166-1264 Québec inc.)
- Filature Quali-T (Gestin Pergebec Inc.)
- Garda du Canada (Le Groupe de sécurité Garda Inc.)
- Investigation Lumen (9138-6664 Québec inc.)
- Investigation Nadeau, Lafrance inc.
- Nor-Web investigations inc. (Groupe évolution investigations inc.)
- Royal Sécurité inc.
- Sécurité Kolossal Inc.
- Sécuritech investigation (Jean-Louis Temblay)

**Nature des interventions et technologies utilisées :** filature et vidéo

**Résultats obtenus :**

- Au cours de l'année 2006, la CSST a fait des enquêtes auprès de 262 travailleurs accidentés.
- Dans 45 % des enquêtes, les conclusions de l'enquête confirment les doutes.
- On estime que la CSST a économisé en 2006 une somme de 6 272 892 \$ en indemnités de remplacement de revenu, en frais d'assistance médicale et de réadaptation.



**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**23. LE NOMBRE DE DOSSIERS EN RÉVISION PAR RÉGION ET DÉLAI MOYEN D'ATTENTE ENTRE LA DEMANDE ET LA DÉCISION**

**Le nombre de dossiers en révision par région et délai moyen d'attente entre la demande et la décision.**

Directions régionales	2006	
	Nombre de dossiers traités	Délai moyen d'attente (jours)
Abitibi-Témiscamingue	935	78,2
Bas St-Laurent	1 389	82,4
Chaudière-Appalaches	2 979	89,9
Côte-Nord	679	96,0
Estrie	1 764	99,1
Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	862	92,3
Ile de Montréal	9 085	77,6
Lanaudière	3 251	73,8
Laurentides	3 404	75,7
Laval	2 173	82,5
Longueuil	3 102	79,5
Mauricie-Centre-du-Québec	3 136	72,7
Outaouais	1 155	81,4
Québec	4 190	90,4
Saguenay Lac St-Jean	1 822	85,7
St-Jean-sur-Richelieu	1 858	85,8
Valleyfield	1 609	77,7
Yamaska	2 257	84,3
Opérations centralisées <i>Loi sur les accidents du travail (LAT)</i>	162	133,4

Source : Direction de la révision administrative - Mars 2007

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**24. BILAN À JOUR DE L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RETRAIT PRÉVENTIF DE LA FEMME ENCEINTE, LE NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS, DE CAS CONTESTÉS ET LE COÛT DU PROGRAMME DE 1997 À CE JOUR**

**Bilan à jour de l'application du programme de retrait préventif de la femme enceinte, le nombre de dossiers actifs, de cas contestés et le coût du programme de 1997 à ce jour.**

**PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER**

**NOMBRE DE DEMANDES SELON LA DÉCISION D'ADMISSIBILITÉ<sup>1</sup>,  
ET NOMBRE DE DEMANDES INSCRITES EN RÉVISION ADMINISTRATIVE  
POUR LES ANNÉES 1997 À 2006**

<b>Nombre de demandes</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Demands acceptées	18 206	19 832	21 305	22 130	23 624	23 800	25 205	26 419	28 039	30 117
Demands refusées	1 062	1 214	1 294	1 295	1 314	1 317	1 341	1 421	1 518	1 559
Demands à l'étude	58	54	63	69	65	58	97	58	92	93
<b>Total</b>	<b>19 326</b>	<b>21 200</b>	<b>22 662</b>	<b>23 494</b>	<b>25 003</b>	<b>25 175</b>	<b>26 643</b>	<b>27 898</b>	<b>29 649</b>	<b>31 769</b>
Demands inscrites en révision administrative	s.o.*	s.o.*	187	205	272	237	255	365	408	413

\* Pour les années 1997 et 1998, il n'y a pas de données disponibles puisque la Direction de la révision administrative a été créée en 1998 lors de l'entrée en vigueur de la *Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives*.

**DÉBOURS POUR LES ANNÉES 1997 À 2006**

<b>Débours</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Débours du programme pour l'année (en millions de dollars) <sup>2</sup>	85,4	92,2	103,0	108,6	128,0	138,8	158,1	168,1	186,1	187,9

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information - Avril 2007

<sup>1</sup> Données en date du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

<sup>2</sup> Selon les états financiers de chacune des années.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

25. ÉTAT DES FONDS DE LA CSST

État des fonds de la CSST.

FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (CDPQ)  
(en milliards de dollars)

AU 31 DÉCEMBRE 2006

AU 31 DÉCEMBRE 2006	
VALEUR DES PLACEMENTS AUX ÉTATS FINANCIERS	
- Dépôts à participation à la juste valeur marchande :	10,6 G

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information - Mai 2007

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

26. PRÉVISIONS ACTUARIELLES DU RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

**Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité.**

Les engagements du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (le Fonds) à l'égard des victimes de lésions professionnelles et du programme *Pour une maternité sans danger* sont de 10,1 milliards de dollars au 31 décembre 2006.

Ils sont inscrits comme passif actuariel au bilan du Fonds à cette date.

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information - Mai 2007

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**27. LISTE ET COPIE DES ENTENTES ENTRE LA CSST ET LES AUTRES ORGANISMES OU MINISTÈRES**

**Liste et copie des ententes entre la CSST et les autres organismes ou ministères.**

TITRE	RÉFÉRENCE LÉGALE	DATE DE SIGNATURE
Entente Relative à l'échange d'avis d'ouverture de chantiers <i>Lettre d'Entente CSST - CCQ</i> Concernant le registre informatisé des chantiers de la CCQ <i>Lettre d'Entente CSST - CCQ</i> Relative à l'appariement des renseignements échangés	Loi sur l'accès, Art. 123 4°	1997-02-13  1997-02-13  1997-03-13
<i>Entente CSST - CCQ</i> Relative à la désignation de la CCQ aux fins de reconnaître des équivalences quant à des cours et quant à la formation acquise en SST par certains travailleurs ontariens de la construction (1997) désirant œuvrer au Québec	LSST, Art. 170	1997-04-03
<i>Entente CSST - CCQ</i> Relative à la désignation de la CCQ aux fins de reconnaître des équivalences quant à des cours et de la formation acquise dans le domaine de SST par certains travailleurs de la construction de Terre-Neuve et du Labrador (1999)	LSST, Art. 170	1999-06-16
<i>Entente CSST - CCQ</i> Relative à la gestion du processus de certification des boutefeux	LSST, Art. 170	1993-10-05
<i>Protocole de collaboration CSST - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</i> Conformément à la Lettre d'entente de partenariat relative à l'harmonisation des produits et services de réinsertion professionnelle		2001-03-26
<i>Entente CSST - SQDM</i> Relative à l'acceptation de certains stagiaires à titre de travailleurs pour les programmes ALFEPAC, PAI et Programme Jeunes Volontaires	LATMP, Art. 16	1995-04-05
<i>Entente CSST - MFQ</i> Relative à des mécanismes de concertation et de collaboration en matière de santé et sécurité du travail	LSST, Art. 166	1993-04-02

TITRE	RÉFÉRENCE LÉGALE	DATE DE SIGNATURE
<i>Lettre de mise sur pied du groupe de travail CSST – Comité paritaire – secteur forestier</i> Relative à la mise sur pied d'un groupe de travail pour la production de guide de prévention dans le secteur forestier	LSST, Art. 170	1993-09-20
<i>Protocole d'entente CSST – IRSST</i> Relatif à la fourniture par la Direction des laboratoires de l'Institut de services à certains intervenants reconnus en vertu de la LSST		1990-11-02
<i>Lettre d'Entente CSST – IRSST</i> Relative à la participation des deux organismes à la base de données ISST (information en santé et sécurité du travail)		1990-10-09
<i>Entente CSST – RRQ</i> Relative à un échange d'informations	Loi sur l'accès, Art. 68, 68.1	1999-01-08
<i>Protocole de collaboration CSST/Curateur public du Québec</i> Relative aux communications entre les deux organismes		2000-12-20
<i>Entente administrative (Imputation) CSST – RRQ</i> Relative à un échange de renseignements	Loi sur l'accès, Art. 67, 69	1994-11-10
<i>Entente administrative CSST – Ministère de l'Environnement et de la faune</i> Relative à l'échange de certains renseignements	Loi sur l'accès	1998
<i>Entente CSST – Ministère de la Sécurité publique</i> Relative à la fourniture de services professionnels par le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	LSST, Art. 170	1999-04-08
<i>Entente CSST – Sa Majesté la Reine du Chef du Canada</i> Relative à reconnaître les agents de l'État à bénéficier des avantages, des droits, des conditions et obligations prévus par la Loi du Québec par l'intermédiaire de la Commission	LATMP, Art. 17	1989-11-16
<i>Entente CSST – Ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes – Ministre des Consommateurs et des Sociétés sur le Simdut</i> Fixe les responsabilités respectives Canada-Québec relatives au Simdut, les modalités et les coûts de fonctionnement	LSST, Art. 62	1991-08-21
<i>Entente CSST – La Commission des lésions professionnelles</i> Relative à l'Accès sans frais, par lien électronique, à des renseignements de la CSST sur les dossiers contestés dont la CLP est saisie	Loi sur l'accès, LSST, Art. 170	1999-04-19
<i>Entente CSST – Ministre de l'Emploi</i> Relative à déterminer les responsabilités des deux organismes en vertu du chapitre VI de la LATMP, les conditions et les modalités de remboursements, du BEM et du Comité spécial des présidents des comités des maladies professionnelles pulmonaires	LSST, Art. 170 LATMP, Art. 216	1994-05-04

TITRE	RÉFÉRENCE LÉGALE	DATE DE SIGNATURE
<i>Entente CSST – Ministère de la Main-d’œuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle</i> Relative aux fins de considérer toute personne qui exécute un stage d’évaluation en entreprise dans le cadre du programme «Reconnaissance des compétences professionnelles» comme un travailleur à l’emploi du Ministre	LSST, Art. 170	1993
<i>Entente CSST – Ministre de la Main-d’œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle</i> Définit les modalités par lesquelles la Commission remet au Ministre le montant déduit des indemnités payables à un bénéficiaire en vertu de la LATMP ou le montant déduit des rentes hebdomadaires ou mensuelles versées à une victime en vertu de la LAT	LATMP, Art. 144	1992-10-30
<i>Modification à l’Entente CSST – Ministre de la Sécurité du revenu du 30 décembre 1992</i> Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives	LATMP, Art. 144	1995-12-04
<i>Entente CSST – Le Ministre de la Main-d’œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle</i> Relative à l’échange de renseignements en vertu de l’article 68.1 de la Loi sur l’accès	Loi sur l’accès, Art. 68.1	1992-09-03
<i>Entente CSST – SAAQ</i> Relative à l’application de certaines dispositions législatives dans les cas où un organisme verse déjà une indemnité de remplacement de revenu	LATMP, Art. 449	1992-03-04
<i>Lettre d’Entente CSST – SAAQ</i> Relative aux modalités d’implantation de l’Entente CSST – SAAQ	LATMP, Art. 449	1992-03-04
<i>Modification à l’Entente CSST – SAAQ</i> Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives	LATMP, Art. 449	1995-04-11
<i>Entente CSST - SAAQ</i>	LATMP, Art. 16	1995-12-10
<i>Entente CSST – SAAQ</i> Relative à l’échange de renseignements en vertu des articles 68 et 68.1 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels <i>Modification à l’entente</i>	Loi sur l’accès, Art. 68, 68.1  Art. 68, 68.1	1995-12-20  2006-01-12
<i>Entente CSST/Office Québec – Amérique pour la jeunesse</i> Relative à l’application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à certaines stagiaires de l’Office	LATMP, Art. 16	2001-05-18
<i>Entente CSST/ Office franco-québécois pour la jeunesse</i>	LATMP, Art. 16	1997-06-25
<i>CSST - Ministère du Développement des ressources humaines et la Commission de l’assurance emploi du Canada - DRHC</i>	LATMP, Art. 16	2002-07-22

TITRE	RÉFÉRENCE LÉGALE	DATE DE SIGNATURE
<i>Entente-type CSST – MSSS</i> Relative aux soins et aux traitements fournis par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la LATMP	LATMP, Art. 195 et 198.1	1996-05-16
<i>Entente CSST – MSSS</i> Relative à l'indemnisation des travailleurs oeuvrant dans le programme gouvernemental «Chèque emploi-service»	LATMP, Art. 16	2000
<i>Entente CSST - MSSS</i> Relative aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la LSST	LSST, Art. 170	1990-06-18
<i>Contrat-type CSST – Centres hospitaliers</i> Relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la LSST	LSST, Art. 107 2° Décret 948-91	1991-07-03
<i>Lettre d'Entente CSST – MSSS</i> Relative à l'application de l'approbation par la Commission du plan d'organisation des centres hospitaliers où existe un département de santé communautaire	Contrat type Art. 6.01	
<i>Accord CSST – RAMQ</i> Relative à l'administration par la RAMQ, pour le compte de la CSST, du programme de traitement et de paiement de demandes de paiement	Décret 3246-81	1981-08-05
<i>Modalités administratives CSST – RAMQ</i> Relatives aux programmes de santé au travail afférents aux professionnels de la santé visés par le chapitre VIII de la LSST	LSST, Art. 247	1984-04-05
<i>Entente CSST – RAMQ</i> Relative à l'échange de certains renseignements	Décret 751-87 LATMP, Art. 42 Loi sur l'accès, Art. 68 à 70	1986-11-19
<i>Protocole d'entente CSST – MSSS</i> Concernant la communication de renseignements contenus dans la banque de données ministérielles en matière de santé au travail (SMEST)	LSST, Art. 127 8° et 167 9°	1994-08-03
<i>Entente CSST-MEQ</i> Relative à la création d'un comité permanent pour favoriser l'intégration de la santé et de la sécurité du travail dans la formation	LSST, Art. 167 13° et 167 14°	1986-01-29
<i>Entente administrative CSST-Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport</i> Relative à l'amélioration de l'intégration de la santé et de la sécurité du travail dans la formation professionnelle et technique	LSST, Art. 167 13°	2005-03-22
<i>Entente - Ministère de la famille, des aînés et de la condition féminine – échange renseignements</i>	LSST, Art. 170 et 174	2005-03-22

TITRE	RÉFÉRENCE LÉGALE	DATE DE SIGNATURE
<i>Entente – Institut national de santé publique du Québec – relative au financement des activités de dépistage des maladies professionnelles prévue dans le cadre des programmes de santé au travail</i>	LSST, Art. 107, 109 et 110	2005-07-22
<i>Entente CSST –Ministre de l’emploi et de la solidarité sociale Relative à la mise en œuvre de la Loi sur l’assurance parentale</i>	Loi sur l’accès, Art. 67 LSST, 174.1	2007-04-25
<i>Entente CSST – Ordre des ingénieurs du Québec Relative à l’échange de renseignements sur les chantiers de construction</i>	LSST, Art. 167 7°, 173	2006-03-27
<i>Entente Ministère de la culture et des communications</i>	LATMP, Art. 16	2005-12-09

Source : CSST - Mai 2007

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**28. NOMBRE D'ÉVALUATIONS MÉDICALES CONTESTÉES AU BUREAU D'ÉVALUATION MÉDICALE PAR LA CSST EN 2006 ET NOMBRE D'AVIS DEMANDÉS**

**Nombre d'évaluations médicales contestées au Bureau d'évaluation médicale par la CSST en 2006 et nombre d'avis demandés.**

JANVIER À DÉCEMBRE 2006	
<b>NOMBRE DE DEMANDES EXPÉDIÉES AU BEM</b>	
Demands des employeurs	9 407
Demands de la CSST	
Avis	1 547
Contestation	941
Contestation et avis	1 180
<b>TOTAL DE LA CSST :</b>	<b>3 668</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>13 075</b>

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information – Mars 2007

## COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

### ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

#### RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

#### 29. ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE DOSSIER DES DÉPENSES NON IMPUTÉES

##### État de la situation concernant le dossier des dépenses non imputées.

###### MISE EN SITUATION :

Lorsqu'un travailleur subit une lésion professionnelle, le coût est imputé au dossier de son employeur. Lors de la tarification, les coûts ainsi imputés au dossier d'un employeur sont pris en compte dans le calcul de sa prime, dans une proportion qui varie en fonction de sa taille.

Cette tarification vise à inciter les employeurs à faire de la prévention et à réintégrer les victimes de lésion professionnelle à leur emploi. En effet, en agissant de façon à réduire les coûts portés à leur dossier, les employeurs peuvent bénéficier d'une réduction de leur prime.

La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) contient des dispositions d'exception qui prévoient que certains coûts ne sont pas portés au compte des employeurs ou ne le sont que partiellement. C'est notamment le cas lorsque l'accident est attribuable à un tiers et qu'il serait injuste d'en imputer le coût à l'employeur, ou encore lorsqu'une période d'indemnisation se prolonge en raison du fait que le travailleur était déjà handicapé au moment de sa lésion. Les sommes qui ne sont pas imputées aux employeurs sont financées par l'ensemble des employeurs au moyen d'une surprime sur les coûts imputés.

###### ENJEUX / PROBLÉMATIQUE:

Depuis quelques années, les dispositions d'exception sont invoquées dans un nombre de dossiers sans cesse croissant et les décisions de la Commission des lésions professionnelles ont eu pour effet d'en accroître considérablement la portée. En conséquence, le pourcentage de coûts non imputés à des dossiers d'employeurs ne cesse d'augmenter. Il a presque doublé en moins de 10 ans. On estime actuellement ce pourcentage à 25 %.

Le mode actuel de financement des coûts non imputés entraîne des problèmes d'équité et des transferts de coûts entre secteurs d'activités (unités de classification) et entre modes tarifaires (taux de l'unité, taux personnalisé et mode rétrospectif).

La tarification basée sur ce que l'on appelle l'expérience de l'employeur est une pièce maîtresse de l'équilibre financier actuel. La hausse des coûts qui échappent à une tarification basée sur l'expérience fragilise cet équilibre et mine la crédibilité de la tarification auprès des employeurs.

###### ÉTAPES FRANCHIES :

Les efforts consacrés à obtenir un consensus sur une solution législative se rapprochant de l'esprit initial de la loi n'ont pas porté fruit.

Une nouvelle façon de financer les coûts non imputés a été proposée sur la base de deux principes, à savoir que chaque secteur d'activité paie ses coûts, sans égard à la faute, et que chaque groupe tarifaire paie ses coûts.

Au printemps 2006, les employeurs ont été consultés sur les principes de la méthode proposée et ils ont formulé diverses critiques dont la principale est de rendre cette partie de la prime non réactive aux résultats des efforts d'un employeur en matière de prévention et de retour au travail.

Un projet de loi déposé à l'automne 2006 contenait des modifications à la LATMP, dont l'une visant à donner toute la souplesse voulue au conseil d'administration de la CSST dans le mode de financement des coûts non imputés. Cette dernière modification a été retirée compte tenu des critiques qu'elle soulevait.

En janvier 2007, une nouvelle proposition a été présentée par la Commission aux administrateurs patronaux siégeant à son conseil d'administration.

**ÉTAPES À VENIR :**

Deux rencontres de consultation des employeurs sont planifiées pour la fin juin afin d'entendre leurs commentaires sur les grands principes de la nouvelle proposition. Cela devrait conduire à un mandat clair sur les prochains travaux à effectuer par la Commission à ce sujet.

Source : Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement - Juin 2007